

DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE
Direction du logement et de la gestion urbaine

NUMERO : 2025-159
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant que _____ bénéficie, partiellement, d'un pavillon situé 12 chemin des Mureaux (95200) SARCELLES,

Considérant son souhait d'être maintenu dans ledit logement,

Considérant que _____ s'inscrit dans une démarche visant à régulariser sa situation locative,

Considérant que cette occupation doit être encadrée par un bail,

Décide :

Article 1 - D'autoriser _____ à occuper partiellement un pavillon, d'une surface de 32,4 m², situé 12, chemin des Mureaux à SARCELLES (95200), pour une durée d' UN (1) an moyennant un loyer mensuel de 200,00 euros (DEUX CENTS EUROS), hors charges.

Article 2 - Les modalités de la location visée à l'article 1^{er} sont organisées par la convention annexée à la présente décision.

Article 3 - Dit que les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

Fait à Sarcelles, le 17 juillet 2025

Le Maire,

Patrick HADDAD

